



# Délibération du Conseil d'administration

## Séance du 27 mars 2025

**Présents** MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.  
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

**Absentes excusées ayant donné pouvoir**

Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO M. Philippe LABORDERIE  
Mme Christelle TREHET-COLLET Mme Monique LE BIHAN

**Absents excusés**

**Assistaient également**

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,  
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,  
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,  
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé

**Projet de budget adressé le 13 mars 2025, article L.5217.10.4 CGCT**

**Convocation adressée le 21 mars 2025, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 1<sup>er</sup> avril 2025, article L.2121.25 CGCT**

---

### **POINT N°13 – PERSONNEL – DON DE JOURS DE REPOS**

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret 2018-80 du 28 mai 2015 permettant à un agent public le don de jours de repos à un autre agent public, parent d'un enfant gravement malade,

Vu le décret du 9 octobre 2018 pris pour l'application aux agents civils de la loi 2018-84 du 13/02/2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap,

Considérant l'avis favorable des membres du Comité Social Territorial en date du 20 mars 2025,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :**

- De donner la possibilité aux agents du CCAS de faire des dons de jours de repos à un agent parent d'enfant gravement malade ou à un agent aidant familial selon les conditions et les modalités énoncées dans l'annexe jointe.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

